



**PATRIMOINE**  
Audit - Finances - Juridique

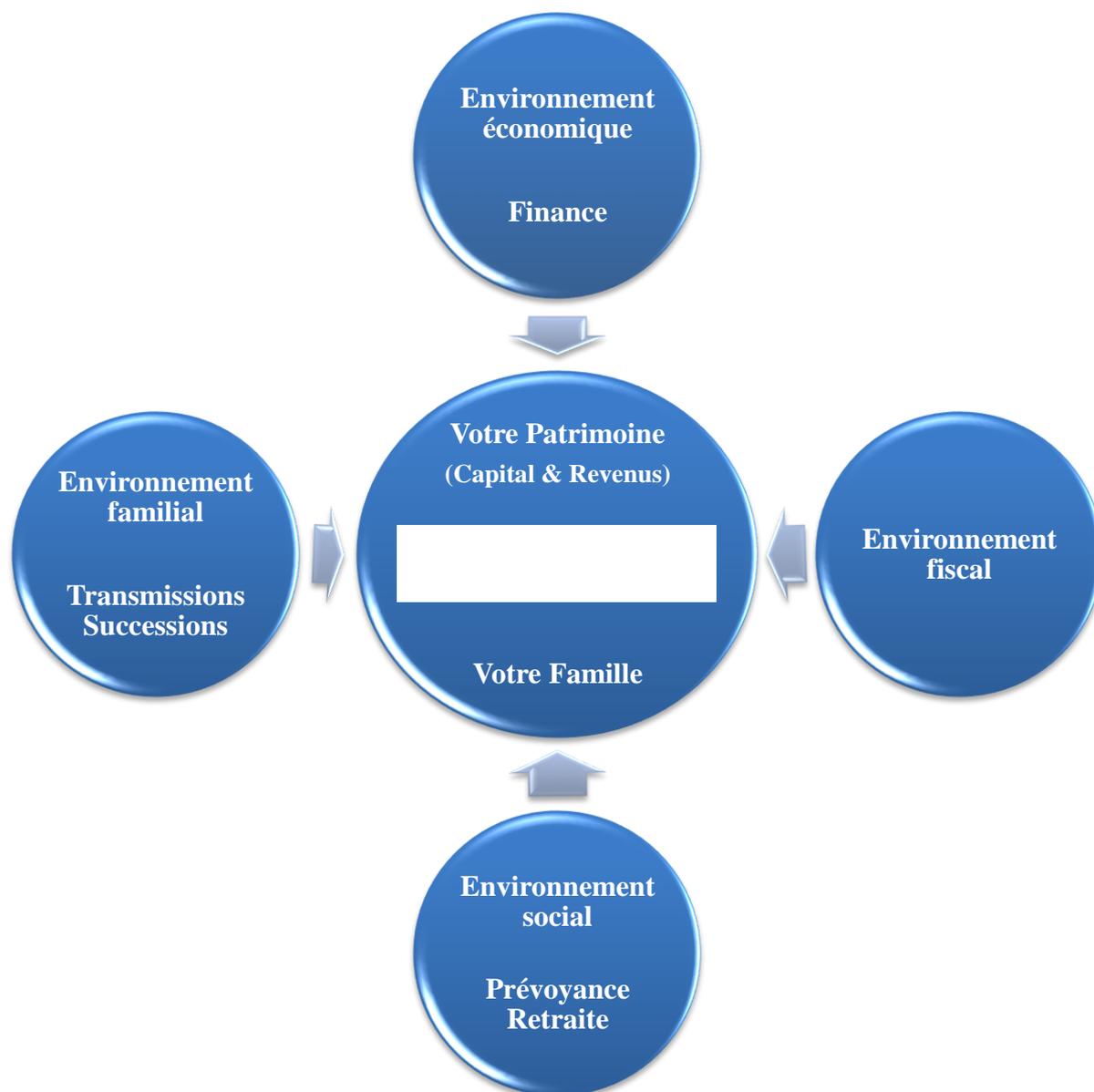
**NOTRE METIER**

**Famille - Retraite - Prévoyance - Fiscalité**  
**Placements financiers - Immobilier - Entreprise**

AFJ PATRIMOINE  
939 Chemin des Jourdans 26 220 DIEULEFIT  
THIBON Jean-Marc : 06 07 69 72 31  
THIBON Justin : 06 84 29 44 05  
[contact@afjpatrimoine.fr](mailto:contact@afjpatrimoine.fr)  
[www.afjpatrimoine.fr](http://www.afjpatrimoine.fr)  
09 75 22 68 94

AFJ PATRIMOINE est une société indépendante créée en 2005 qui délivre des [prestations de conseils](#) et des [préconisations de solutions patrimoniales](#). Notre mission est d'établir une [stratégie personnalisée](#) et d'optimiser votre situation patrimoniale en tenant compte de vos [objectifs](#) et de vos [choix de vie](#). Nous veillons à la cohérence des décisions prises dans un environnement en permanente évolution. Ensemble, nous abordons tous les aspects relatifs à votre situation, qu'il s'agisse de fiscalité, d'assurance, d'immobilier ou de placements financiers en ayant toujours à l'esprit la sécurisation de votre patrimoine.

## NOTRE OFFRE



### PRODUIT-CONSEIL

Commissions\*

### BILAN-CONSEIL ASSISTANCE-CONSEIL

Honoraires de conseil

*Taux horaire*  
180 € HT / Heure  
216 € TTC / Heure

### SUIVI-CONSEIL

Honoraires de conseil

*Abonnement annuel HT*  
De 720 € HT à 3 240 € HT  
*Abonnement annuel TTC*  
De 864 € TTC à 3 888 € TTC

\* Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, d'un conseil CIF non-indépendant, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50 % de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client. Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

## NOTRE GAMME

PARTENAIRES	NATURE	ACTIVITES REGLEMENTEES	MODE DE REMUNERATION
<i>NORTIA</i>	Banque	IOBSP / CIF / Intermédiaire en assurance	Commissions
<i>GENERALI</i>	Assurance	Intermédiaire en assurance	Commissions
<i>AXA</i>			
<i>SWISSLIFE</i>			
<i>VIE PLUS</i>			
<i>APRIL</i>			
<i>AVIVA</i>			
<i>UNEP</i>			
<i>ERES</i>	Epargne salariale	CIF / Démarcheur Bancaire et Financier	Commissions
<i>INOCAP</i>	Société de gestion		
<i>ALTO INVEST</i>			
<i>123 VENTURE</i>			
<i>GFV SAINT-VINCENT</i>	Groupement foncier		
<i>SENIORIALES</i>	Immobilier	Intermédiation en immobilier	Commissions
<i>SOFIDY</i>			

Les noms des compagnies n'apparaissant pas sur ce tableau avec lesquelles ARCHE PATRIMOINE a un accord, seront communiqués sur simple demande. Le cabinet ne dispose d'aucun lien capitalistique avec ses partenaires et fournisseurs, et n'est soumis à aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec eux.

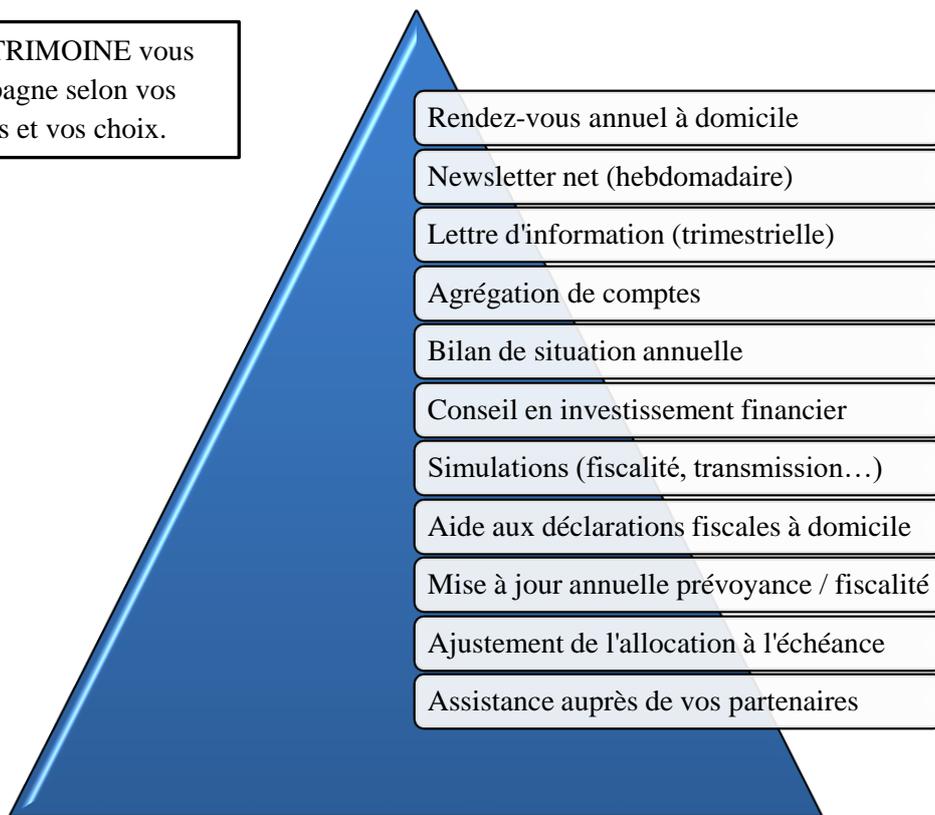
## NOTRE ENGAGEMENT DANS LE TEMPS

Nous sommes convaincus que la qualité relationnelle est une source de **confiance**, c'est pourquoi votre conseiller vous est dédié et vous suit pendant toute la durée de nos prestations. **L'accompagnement** est primordial dans un marché en constante mutation. Les temps de rencontres sont programmés au rythme et à la forme que vous estimez nécessaire, **les formes de communication sont validées ensemble** (rendez-vous, téléphone, e-mail, visio, courriers...). En tout état de cause, un rapport périodique vous sera remis de façon à ce que vous soyez informés sur les services rendus et les coûts associés. Nos échanges sont constructifs et pédagogiques afin que vous preniez des décisions en toute connaissance de cause. Notre expérience et notre disponibilité, nous permettent de répondre à vos questions et si nous n'avions pas la réponse, nous avons bâti un réseau d'experts professionnels (notaires, avocats, experts comptables...) à votre service. Nous pourrions également vous accompagner auprès de vos partenaires habituels dans le but de leur présenter votre stratégie et coordonner leurs actions. Nos clients sont issus de notre relationnel et de vos recommandations et quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle, ils bénéficient de notre engagement.

**Notre objectif est de gagner votre confiance et de gérer dans 20 ans le patrimoine de vos enfants...**

## CHOIX DES PRESTATIONS DU SUIVI-CONSEIL

AFJ PATRIMOINE vous accompagne selon vos besoins et vos choix.



## NOTRE EXPERTISE

Vos besoins changent, ainsi nos pratiques s'adaptent en permanence. Nous sommes titulaires du Diplôme Universitaire *EXPERT EN GESTION DE PATRIMOINE* et nous nous formons plus de 60 heures par an. Cela nous permet d'aborder la gestion de patrimoine de manière globale et non sectorielle. Nous choisissons notre gamme de solutions selon vos besoins spécifiques et non pas selon les politiques commerciales des fournisseurs de produits financiers. Nous affinons nos outils de sécurisation financière et d'optimisation juridique. Nous vous offrons, en plus de l'expertise et du conseil, une valeur ajoutée en termes de temps, une tranquillité d'esprit et une aide dans la préparation des étapes clés de la vie pour éviter les décisions hâtives et les choix imposés.

Je soussigné(e) ..... atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.  
Fait en deux exemplaires (dont l'un a été remis au client) à ..... Le .....

Signature client

Signature conseiller

SARL AFJ PATRIMOINE au capital de 8 000 € - SIREN 485 003 982 R.C.S. Romans - APE 6622 Z.  
Siège social : 939 Chemin des Jourdans 26 220 DIEULEFIT.

Société inscrite sur le Registre Unique des Intermédiaires en assurance, banque et finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), sous le n° 07008813, en qualité de conseiller en investissement financier (CIF), courtier en assurance, intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement.

Activités d'assurance et d'IOBSP sous le contrôle de l'ACPR ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr))

Agent immobilier (Sans détention de fonds) titulaire de la carte T n° CPI26022016000005219 (CCI de la Drôme).

Adhèrent à l'ANCDGP et à l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Garanties financières et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L541-3 et L341-5 du Code Monétaire et Financier et L512-6 du Code des Assurances : AIG EUROPE, RCP n°2.401.395/OC100000492- TVA intracommunautaire n° FR 27485003982

## NOS GARANTIES

- **Nos activités réglementées :** AFJ PATRIMOINE est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 07008813 (<https://www.orias.fr/welcome>) au titre de :
  - Conseiller en Investissements Financiers :** Proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'art325-5 RGAMF. Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée et contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 / [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).
  - Intermédiaire en Assurance :** Courtier de type B – AFJ PATRIMOINE ne fournit pas de service de recommandation personnalisée relativement aux contrats qu'il distribue. Le cabinet s'attache à vous proposer un ou plusieurs contrat(s) cohérent(s) avec vos exigences et besoins.
  - Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements :** Courtier proposant un service de conseil indépendant sur des contrats de crédits immobiliers. Le client ne devra acquitter aucun frais pour la rémunération de ce service indépendant (prestation intégrée dans l'abonnement). Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 / <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>).
  - Démarcheur bancaire ou financier :** Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR. Mandats pour lesquels l'activité de démarchage est exercée : NORTIA, ERES.
  - Agent immobilier :** Carte N° CPI26022016000005219 délivrée par la CCI de la Drôme (sans détention de fonds). L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

- **Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière :** Elle couvre toutes nos activités conformément à la loi et souscrites auprès de : AIG EUROPE /ORIA conseil (Numéro de police : 2.401.395/OC100000492).

Pour des montants de	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
<b>Responsabilité Civile Professionnelle</b>	1.000.000 € par période d'assurance sans limite par sinistre	3.000.000 € par période d'assurance sans limite par sinistre	1.000.000 € par période d'assurance sans limite par sinistre	250.000 € par période d'assurance

- **Associations professionnelles :** Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF (92 rue d'Amsterdam 75009 Paris / [www.anacofi-cif.fr](http://www.anacofi-cif.fr)) et de l'ANCDGP.
- **Procédure de souscription :** Votre conseiller n'est pas autorisé à recevoir des espèces de ses clients. Les chèques devront être établis exclusivement à l'ordre du Titulaire ou de la Banque.
- **Secret professionnel :** Votre conseiller s'est obligé au respect de la confidentialité et du secret professionnel.
- **RGPD & CNIL :** Les informations recueillies par AFJ PATRIMOINE sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. THIBON pour le bon déroulement de notre mission de Conseiller en Gestion de Patrimoine. Elles sont conservées pendant toute la durée de la mission (durée définie dans les Lettres et Rapports de Mission) et sont destinées aux collaborateurs d'AFJ PATRIMOINE, l'ANACOFI, l'AMF, nos partenaires et nos logiciels. Conformément à la loi « *informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant votre conseiller ARCHE PATRIMOINE (939 Chemin des Jourdans – 26 220 Dieulefit / Tel : 06 07 69 72 31 / Mail : [contact@afjpatrimoine.fr](mailto:contact@afjpatrimoine.fr)). Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL. Document ci-joint : Dématérialisation et Protection des Données Personnelles
- **Traitement des réclamations :** Contactez votre conseiller AFJ PATRIMOINE (939 Chemin des Jourdans – 26 220 Dieulefit / Tel : 06 07 69 72 31 / Mail : [contact@afjpatrimoine.fr](mailto:contact@afjpatrimoine.fr)). Il s'engage à traiter votre réclamation :
  - Dans les dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai,
  - Dans les deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.
 Si votre réclamation écrite auprès de votre interlocuteur n'a pas permis de régler le différent, vous pouvez saisir gratuitement :
  - Le médiateur de l'ANACOFI - 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris,
  - Le médiateur IAS - Médiation de l'Assurance – TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 / <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>,
  - Le médiateur CIF - Mme Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF)- 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 / <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
  - Le médiateur de IOBSP et Immobilier - Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS / <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>.

# POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES

*Date de dernière mise à jour : 01 Septembre 2021*

AFJ PATRIMOINE a à cœur le respect de la vie privée et la protection des données de ses clients et prospects et s'attache particulièrement au respect des libertés et droits fondamentaux de chacun. La présente politique de protection des données témoigne des engagements d'AFJ PATRIMOINE dans le cadre de ses activités quotidiennes pour une utilisation responsable de vos données à caractère personnel (ci-après nommées « données personnelles »).

Une donnée personnelle désigne toute information susceptible de se rapporter à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement et de la caractériser. Cette politique vous informe sur la manière dont AFJ PATRIMOINE utilise les informations que vous lui transmettez. Elle a aussi comme objectif de vous aider à comprendre quelles sont les données qu'AFJ PATRIMOINE collecte, pour quelles raisons AFJ PATRIMOINE les collecte, comment elles sont utilisées, la façon de les mettre à jour, de les gérer et précise les droits dont vous disposez. En cas de contradiction entre les informations fournies dans les clauses contractuelles et cette politique, nous vous informons que les clauses contractuelles prévaudront sur la politique présentée ici. Nous vous prions de noter que cette politique de protection des données est susceptible d'être modifiée ou complétée à tout moment par AFJ PATRIMOINE, notamment en vue de se conformer à toute évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle ou technologique ou pour prendre en compte tout changement dans l'organisation d'AFJ PATRIMOINE ou dans les offres, produits et service proposés. Dans un tel cas, la date de sa mise à jour sera clairement identifiée en tête de la présente politique. Il convient par conséquent que vous consultiez régulièrement la présente politique de protection des données afin de prendre connaissance de ses éventuelles modifications.

## **I. Identité et coordonnées du responsable des traitements des données (DPO)**

---

M. THIBON Jean-Marc (Gérant de la SARL AFJ PATRIMOINE), né le 04 mai 1961 et demeurant : 939 Chemin des Jourdans – 26 220 Dieulefit. Téléphone portable : 06 07 69 72 31 / E-mail : [contact@afjpatrimoine.fr](mailto:contact@afjpatrimoine.fr)

## **II. Catégorie de données collectées**

---

Le RGPD s'applique aux traitements mis en œuvre par AFJ PATRIMOINE. Le consentement de la personne n'est pas obligatoire pour recueillir ses données si le traitement de ses données est nécessaire à l'exécution d'un contrat passé avec celle-ci (lettre de mission, mandat, etc.). En revanche, si AFJ PATRIMOINE transfère les données à un agrégateur : besoin du consentement éclairé, explicite... Une attention particulière est à porter pour les clients mineurs (moins de 16 ans). AFJ PATRIMOINE fait signer un document spécifique aux clients dont les comptes et informations seront transférés sur l'agrégateur O2S.

Le consentement au traitement des données est demandé au client dans le DER, la Lettre de Mission, le Questionnaire et le Rapport de Mission :  *Je reconnais que les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. THIBON pour le bon déroulement de notre mission de Conseiller en Gestion de Patrimoine. Elles sont conservées pendant toute la durée de la mission (durée définie dans les Lettres et Rapports de Mission) et sont destinées aux collaborateurs d'ARCHE PATRIMOINE, l'ANACOFI, l'AMF, nos partenaires et nos logiciens. La durée de conservation des données est de 5 ans après la cessation de la relation d'affaire. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant votre conseiller AFJ PATRIMOINE (939 Chemin des Jourdans – 26 220 Dieulefit / Tel : 06 07 69 72 31/ mail : [contact@afjpatrimoine.fr](mailto:contact@afjpatrimoine.fr)). Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL. Je suis libre de refuser le recueil des informations en ne cochant pas la case ci-dessus. Si je souhaite que certaines des informations ne soient pas recueillies je dois en informer AFJ PATRIMOINE qui déterminera si ces informations sont indispensables ou non à notre collaboration, à l'adhésion à venir.*

Vos données personnelles peuvent être collectées directement auprès de vous ou indirectement. On parle de collecte indirecte de données personnelles lorsque les données ne sont pas recueillies immédiatement auprès de vous personnellement. Par exemple, pour la mise en place de votre complémentaire santé d'entreprise obligatoire, c'est votre entreprise qui nous transmet vos données personnelles. Les types de tiers collecteurs de données personnelles auprès de qui AFJ PATRIMOINE s'adresse sont les suivants : Fournisseurs / Clients / Prospects / Partenaires commerciaux.

### **1. Données personnelles courantes**

Dans le cadre de son activité, AFJ PATRIMOINE est amené à collecter différents types de données personnelles :

- Identification (état civil, identité, coordonnée, adresse)
- Vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, situation patrimoine, ayants-droits)
- Informations professionnelles

## 2. Données sensibles

Dans certains cas, AFJ PATRIMOINE collecte également des données sensibles. Cette collecte est nécessaire notamment dans le cadre de notre analyse nous permettant de maîtriser et piloter l'ensemble de votre protection sociale : Numéro de sécurité sociale / Données concernant la santé (poids, taille, problèmes de santé, invalidité, arrêt de travail) / Habitudes de vie (fumeur, non-fumeur, pratique d'un sport, séjour à l'étranger, pays fréquentés). Données sensibles : santé, origine, orientation sexuelle, religion, opinions politiques => interdiction par principe de réaliser un traitement de ces données sensibles. Exception : la personne concernée a donné son consentement explicite au traitement de ses données pour une ou plusieurs finalités spécifiques, par exemple : - Pour les données de santé, la question se pose dans le cadre de l'assurance emprunteur, il convient d'acter le traitement de ces données dans un contrat. Le seul fait de transférer les données de santé à la compagnie d'assurance constitue un traitement de ces données sensibles dont le consentement exprès est requis. Ces informations ne doivent pas figurer dans le KYC par principe de minimisation des données. - Pour les opinions politiques, il est possible de préciser l'opinion politique d'une Personne Politiquement Exposée (PPE dans le cadre de la LCB-FT) seulement si cette information est de notoriété publique (ex : député). Dans le cas contraire, vous n'avez pas à préciser l'opinion politique de votre client (interdiction de traiter cette donnée).

## III. Finalités du traitement

Toutes les données personnelles sont collectées dans un objectif précis (on parle également de « finalité ») et portées à votre connaissance. AFJ PATRIMOINE utilise vos données personnelles dans le cadre de la gestion de ses clients et prospects, et notamment pour répondre à vos demandes ou pour vous envoyer régulièrement des informations sur les produits qui pourraient vous intéresser. AFJ PATRIMOINE collecte vos données personnelles afin :

- De gérer les demandes de ses clients et de pouvoir sélectionner des offres adaptées auprès des partenaires avec lesquels nous travaillons
- D'assurer la relation avec ses clients
- D'assurer une activité de prospection commerciale

Analyse d'impact sur la vie privée : AFJ PATRIMOINE a l'obligation d'effectuer une analyse d'impact dans certains cas limitativement énumérés et principalement lorsque le traitement ou le produit qui sera déployé est « susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques concernées » (ex : mineurs, santé, PPE). Le RGPD n'impose pas de méthodologie particulière pour la conduite de l'analyse d'impact mais prévoit néanmoins ce que le rapport d'analyse devra contenir à minima : Une description systématique des opérations de traitement et de ses finalités ; Une évaluation de la nécessité et de la proportionnalité des opérations de traitement au regard des finalités ; Une évaluation des risques pour les droits et les libertés des personnes concernées ; Les mesures envisagées pour faire face à ces risques.

## IV. Fondement du traitement de vos données / Base juridique du traitement

Outre les principes applicables aux données, un traitement ne peut être mis en œuvre que s'il respecte le principe de licéité. Pour ce faire, il est nécessaire qu'il remplisse au moins une des conditions alternatives suivantes :

- Vous avez consenti au traitement pour une ou plusieurs finalités spécifiques
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande
- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis ou à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont il est investi
- Le traitement est nécessaire à la sauvegarde de vos intérêts vitaux ou d'une autre personne physique
- Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par AFJ PATRIMOINE ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données

Les fondements de chacun des traitements exécutés par AFJ PATRIMOINE sont présentés ci-dessous :

Traitements	Fondement juridique du traitement
Gestion commerciale	Intérêt légitime ou exécution du contrat

## V. Destinataires des données personnelles

AFJ PATRIMOINE peut être amené à faire appel à des sociétés ou à des individus tiers qui lui fournissent des services ou agissent en son nom, notamment en matière de traitement des données ou de paiements ou encore diffusion de communication. Nous pouvons également autoriser des prestataires tiers à collecter des informations en notre nom, y compris, si cela est nécessaire pour l'exécution de votre contrat. Les prestataires tiers ont accès aux informations et peuvent les collecter dans la mesure où cela est nécessaire pour leur permettre de remplir leurs fonctions.

Traitements	Destinataire
Gestion commerciale	Clients ou prospects Partenaires commerciaux ou institutionnels

## **VI. Transferts de données personnelles en dehors de l'Union Européenne**

---

AFJ PATRIMOINE s'engage à ne transférer aucune de vos données personnelles hors de l'Union Européenne.

## **VII. Utilisation des données**

---

Les données personnelles que nous collectons ne peuvent être utilisées de manière incompatible avec les finalités présentées précédemment.

## **VIII. Durée de conservation**

---

La durée de conservation de vos données dépend des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Vos données personnelles sont conservées tant qu'elles sont nécessaires pour l'exécution de votre contrat ou pour répondre à des obligations légales. Après la cessation de la relation d'affaire, la durée de conservation des données est de 5 ans.

## **IX. Droits des personnes**

---

La nouvelle réglementation en matière de protection des données personnelles impose de respecter les droits des personnes concernées.

### **1. [Droit à l'information](#)**

A cet effet, AFJ PATRIMOINE vous communique par la présente sa politique de protection des données (finalité du traitement, catégorie de données traitées, destinataires, durée de conservation des données personnelles, droits, information relative à la source des données, existence de prise de décision automatisée). En cas de collecte des données par des tiers, AFJ PATRIMOINE s'engage à faire cette communication dans un délai ne devant pas dépasser un mois. Outre le droit à l'information, vous disposez du droit de demander au responsable de traitement d'effectuer d'autres actions sur vos données personnelles :

- Si vous identifiez une erreur parmi ces données ou si vous les jugez incomplètes ou ambiguës, vous pouvez également nous demander de les corriger, de les compléter ou de les clarifier
- Vous pouvez également vous opposer à ce que vos données soient utilisées, notamment à des fins de prospection commerciale ou de communication à des tiers
- Enfin, vous pouvez nous demander de supprimer toute donnée personnelle qui vous concerne et que nous détenons

### **2. [Droit d'accès](#)**

Vous pouvez obtenir la confirmation que des données personnelles vous concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données personnelles.

### **3. [Droit de rectification](#)**

Vous pouvez obtenir, dans les meilleurs délais, la rectification des données personnelles vous concernant qui sont inexactes. Compte tenu des finalités du traitement, vous avez le droit d'obtenir que les données personnelles incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.

### **4. [Droit à l'effacement \(droit à l'oubli\)](#)**

Vous pouvez obtenir l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel vous concernant dans certaines conditions.

### **5. [Droit à la limitation](#)**

Vous pouvez obtenir la limitation du traitement, ce qui implique que, dans certains cas, vous pouvez nous demander de suspendre momentanément le traitement des données ou de les conserver au-delà du temps nécessaire si vous en avez besoin.

### **6. [Droit d'opposition](#)**

Vous pouvez vous opposer à tout moment à un traitement des données personnelles. L'exercice de ce droit n'est possible que dans l'une des deux situations suivantes : Lorsque l'exercice de ce droit est fondé sur des motifs légitimes / Lorsque l'exercice de ce droit vise à faire obstacle à ce que les données recueillies soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

### **7. [Droit à la portabilité](#)**

Vous pouvez recevoir vos données personnelles dans un format structuré, communément utilisé et sous format électronique. De plus, vous pouvez obtenir du responsable de traitement qu'il transmette vos données personnelles directement à un autre responsable de traitement. Ce droit à la portabilité ne peut s'exercer que sur les données personnelles que vous avez fournies personnellement à AFJ PATRIMOINE et qui sont traitées par des moyens automatisés (absence de registres papier). Ce droit ne concerne que les traitements reposant sur un consentement ou lorsque les données sont traitées aux fins d'exécution d'un contrat de mise en œuvre ou de mesures précontractuelles. Enfin, ce droit ne doit pas porter atteinte aux droits et liberté de tiers.

## **X. Exercice des droits et délai de réponse**

Vous pouvez donc à tout moment contacter AFJ PATRIMOINE par courrier postal ou mail (merci de vous reporter aux coordonnées indiquées dans le premier paragraphe « Identité et coordonnées du responsable des traitements et du délégué à la protection des données (DPO) ») pour consulter les données personnelles vous concernant et qui sont en notre possession. Pour le droit d'accès, AFJ PATRIMOINE s'engage à répondre à vos demandes dans un délai raisonnable qui ne saurait dépasser deux mois à compter de la réception de votre demande. Au besoin, ce délai peut être prolongé d'un mois, compte tenu de la complexité et du nombre des demandes. En cas de prolongation du délai de réponse, AFJ PATRIMOINE vous le notifiera au préalable. Pour tous les autres droits, AFJ PATRIMOINE s'engage à répondre à vos demandes dans un délai raisonnable qui ne saurait dépasser un mois à compter de la réception de votre demande. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre des demandes. En cas de prolongation du délai de réponse, AFJ PATRIMOINE vous le notifiera au préalable.

## **XI. Sécurité des données**

Des mesures de sécurité physiques, logiques et organisationnelles appropriées ont été prévues par AFJ PATRIMOINE pour garantir la confidentialité des données, et notamment éviter tout accès non autorisé. Vos données personnelles sont maintenues sur des réseaux sécurisés et accessibles par un nombre limité de collaborateurs et de tiers ayant des droits d'accès spécifiques sur de tels systèmes. AFJ PATRIMOINE veille également à ce que ses sous-traitants présentent des garanties appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles. La procédure interne à AFJ PATRIMOINE comprend les coordonnées du DPO, le registre des traitements, les actions à mener au regard de la cartographie des données, les modalités d'information des droits, les modalités d'exercice des droits (accès, rectification, portabilité, etc.), les protocoles internes (droit d'accès des postes de travail, déclaration à la CNIL en cas de violation des données, etc.), les contrats passés avec les sous-traitants et le cas échéant, le PIA (les risques avec les actions à mener en priorité). Il convient également de répertorier les risques liés aux composants de votre système d'information (SI). Trois typologies de risques ont été identifiées : La sécurité du SI, la protection des données personnelles et les droits de la personne. AFJ PATRIMOINE est équipée des logiciels BIG EXPERT (traitement de données en Gestion de Patrimoine) et O2S (agrégation des comptes clients). Cela permet au personnel d'avoir accès à l'ensemble de ses données numériques à tout moment et à n'importe quel endroit (disposant d'une connexion internet). Ainsi, et dans la mesure où l'ensemble des comptes clients est accessible depuis O2S, la continuité de l'activité ne dépend pas du bureau ou des ordinateurs et périphériques actuels de la société AFJ PATRIMOINE. A ce titre votre conseiller tient à la disposition de toute personne intéressée la plaquette d'information de ces systèmes hautement sécurisés. AFJ PATRIMOINE est équipé d'un compte Exchange professionnel. L'organisation dispose d'un service informatique qui exécute un programme qui fournit un service de mail commun et nom de domaine. Ainsi, et dans la mesure où l'ensemble du personnel utilise cette solution, la continuité de l'activité ne dépend pas du bureau ou des ordinateurs et périphériques actuels de la société AFJ PATRIMOINE. A ce titre votre conseiller tient à la disposition de toute personne intéressée la plaquette d'information de ces systèmes hautement sécurisés. Il convient de préciser que l'ensemble des données sont également enregistrées : Directement sur notre serveur land1. Serveur émet une sauvegarde journalière sur un serveur NAS délocalisé dans nos locaux. Une sauvegarde sur un disque dur externe est réalisée automatiquement toutes les semaines. Attention l'emplacement de ces disques durs est aléatoire afin d'anticiper les risques de cambriolages, dégâts des eaux, incendies, vacances... En version papier dans le bureau. Le bureau est dans une habitation privée qui ferme à clé. La porte du bureau ferme à clé. Les armoires ignifuges contenant les dossiers clients sont armées et fermes à clé. Les dossiers sont classés dans des archives fermées et anonymisées (le nom des clients n'apparaît pas sur les dossiers qui sont simplement numérotés). L'ensemble des documents importants est numérisé et enregistré (sur le serveur, sur O2S et sur les disques durs) : CNI clients, RIB clients, Documents d'adhésion et bulletins de souscriptions, Les contrats avec nos clients (La DER, Le Questionnaire, Le Bilan ou la Proposition, La Lettre de Mission et le Rapport de Mission), Documents notariés et relatifs aux donations, successions, mariage, divorce...

### **Autres mesures applicables en continu ou en cas d'augmentation des risques sur une période donnée :**

- Politique sur les droits et devoirs en matière de sortie des données
- Chiffrement des outils connectés et anonymisation des fichiers clients
- Encadrement contractuel avec le partenaire (clause de confidentialité, clause de suppression des données...)
- Contrôle des accès
- Interdiction de clés USB autres que celles validées et cryptées par AFJ PATRIMOINE
- Utilisation exceptionnelle des sites de transferts (type Wetransfer, Dropbox...)
- Détection de téléchargements/transferts de fichiers importants
- Un informaticien externe réalise une fois par an la maintenance, les mises à jour et le « nettoyage » des systèmes informatiques, anti-virus...

## **XII. Notification des violations de données personnelles**

---

AFJ PATRIMOINE se doit de notifier aux autorités de contrôle, dans les meilleurs délais, et si possible, 72 heures après en avoir pris connaissance dès lors qu'il y a destruction, perte, altération, divulgation ou accès non autorisé, qu'ils soient accidentels ou illicites des données personnelles sauf si la violation n'est pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques. Cette notification doit également vous être faite sauf si :

- La violation des données personnelles n'est pas susceptible d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés
- Des mesures appropriées de protection techniques et organisationnelles étaient en place au moment de l'incident
- Cette communication impliquait des efforts disproportionnés

## **XIII. Code de conduite sectoriel**

---

AFJ PATRIMOINE s'est fixé un certain nombre d'obligation (en plus des procédures décrites ci-dessus) en attendant la mise en place d'un code de conduite sectoriel par l'ANACOFI :

- Traitement loyal et transparent des données ;
- Les intérêts poursuivis par le responsable du traitement sont légitimes ;
- Pseudonymisation des données à caractère personnel ;
- Sécurisation maximum des données connectées ;
- Accès illimité aux propriétaires des données en cas de souhait de rectification.